

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 5 novembre 2020

L' bien-être animal ne s'arrête pas à la frontière

L'Union suisse des paysans rejette le contre-projet qu'oppose le Conseil fédéral à l'initiative sur l'élevage intensif. Occultant les importations, ce contre-projet renchérit la production indigène sans contrepartie et affaiblit les différents labels garantissant le bien-être animal.

L'Union suisse des paysans (USP) a décidé de rejeter le contre-projet qu'oppose le Conseil fédéral à l'initiative sur l'élevage intensif. Bien que la législation suisse en matière de bien-être animal soit l'une des plus strictes au monde et qu'il existe déjà des plafonds pour les effectifs de porcs, de volailles et de veaux, le gouvernement entend mettre en place des prescriptions supplémentaires. À titre d'exemple, les programmes aujourd'hui facultatifs des « systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux » et des « sorties régulières en plein air » deviendraient obligatoires dans une large mesure. Il est particulièrement révoltant que le Conseil fédéral estime que le bien-être animal s'arrête à la frontière. En effet, toutes les nouvelles dispositions ne s'appliqueraient qu'à la production indigène. Le gouvernement éclipse une fois de plus les importations. Les animaux de rente étrangers n'auraient-ils pas les mêmes besoins ni les mêmes droits que les nôtres ? Par conséquent, les produits suisses renchérraient sans contrepartie et deviendraient encore moins concurrentiels. En proposant de telles dispositions, le Conseil fédéral réduit aussi la possibilité de se démarquer dont disposent les nombreux labels garantissant le bien-être animal. Aujourd'hui déjà, les consommateurs ont l'embarras du choix et peuvent promouvoir ce bien-être en achetant les aliments correspondants. Pour l'USP, les lubies du gouvernement ne peuvent souvent pas être mises en œuvre du tout sur nombres d'exploitations pour des raisons de faisabilité.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91

www.sbv-usp.ch